

DEPARTEMENT DU TARN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LISLE SUR TARN



Ville de Lisle-sur-Tarn

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE DU 8 avril 2026

En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
25	27

**L'an deux mille vingt-six
et le 8 avril**

à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Lisle-sur-Tarn, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Agora sise 9 Place Paul Saissac, sous la présidence de **Madame LHERM Maryline, Maire.**

Date de la convocation : 2 avril 2026

Présents : ALARY Isabelle, BISTOUR-AYME Nathalie, CATHALA Sylvie, CHAUBARD Fabien, DARGET Catherine, DUBREUIL Philippe, FONVIEILLE Liliane, GAIRIN Guillaume, GOURIOU Jean-Yves, LAMBERT Annie, LAMBERTO Marie-Claude, LHERM Maryline, POUPONNEAU Francis, PUIBASSET Pascale, PUJOLAR Théo, RATON Laure, ROBERT Florence, ROQUES François, SÉGUR Roger, VILETTES Max, BATAILLER Claire, BENOIT-MARQUIÉ Emmanuel, COUCHET Michelle, GINESTET Ludovic, LEFRANC Delphine.

Date d'Affichage : 2 avril 2026

Absents excusés (pouvoirs) :

LOPEZ Anthony donne pouvoir à ALARY Isabelle
DA ROS Yves donne pouvoir à BISTOUR-AYME Nathalie

N° 27-2026

Secrétaire : ROBERT Florence

Foncier – Acquisition de parcelles au lieu-dit Grate Les Brugues – Autorisation de signature

Dans le cadre du souhait de développer des lieux de rencontre au sein des hameaux de la commune, l'opportunité d'acquérir certaines parcelles au lieu-dit Grate Les Brugues appartenant à M. Fournier René, domicilié au 46 chemin des Alouettes 81600 GAILLAC, s'est présentée.

L'achat de ces parcelles situées au lieu-dit Grate Les Brugues, permettra d'accueillir les associations locales de chasse dont les locaux actuels ne répondent plus aux normes en vigueur, et dont la présence peut parfois générer des difficultés de voisinage s'ils sont

accompagnés de leurs chiens. Ces parcelles serviront également aux besoins de la Commune afin d'y organiser des manifestations dédiées aux habitants du quartier.

Il est précisé que pour toute transaction dont le prix est inférieur à 180 000 €, l'avis des services de France Domaine n'est pas requis.

Il est donc demandé au conseil municipal :

- De procéder à l'acquisition des parcelles propriétés de M. Fournier René, domicilié au 46 chemin des Alouettes 81600 GAILLAC, situées au lieu-dit Grate Les Brugues dont le plan est joint en annexe et reprises dans le tableau ci-dessous :

Section	Numéro	Contenance en m ²
C	137	598
C	138	1 940
C	755	987
C	1245	58
C	1248	3 255
C	1250	100
C	1252	58
C	1255	672
C	1256	33
TOTAL		7 701

- De dire que cette transaction se réaliser au prix de 35 000 € ;
- De désigner l'office notarial Combes & Mons 93 bis Avenue Saint-Exupéry, 81600 Gaillac afin de rédiger l'ensemble des documents relatifs à cette affaire ;
- De dire que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur ;
- D'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette affaire à **L'UNANIMITÉ** (5 Abstentions : BATAILLER Claire, BENOIT-MARQUIÉ Emmanuel, COUCHET Michelle, GINESTET Ludovic, LEFRANC Delphine).

Le secrétaire de séance,
Florence ROBERT

Fait et publié à Lisle-sur-Tarn, le 9 avril 2026

Le Maire,
Maryline LHERM



Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte. Il informe que la présente décision administrative peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Il peut être introduit un recours gracieux auprès du maire de la commune de Lisle-sur-Tarn pendant le délai de recours contentieux. Le silence gardé pendant celui-ci équivaut à une décision implicite de rejet susceptible elle-même d'un recours contentieux dans les délais précités (article R421-1 et 421-2 du code de la justice administrative). La présente décision est publiée au recueil des actes administratifs.